



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PASS SPORT



Pour les jeunes
et les familles

Le Pass'Sport est reconduit
pour la saison 2022-2023.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?



Le Pass'Sport est une **déduction de 50 euros** pour rejoindre un club éligible et pratiquer son sport favori.

La règle du jeu : **cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois.**

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- **Le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus ;
- **Le 1^{er} juin 2002 et le 31 décembre 2016** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEH) 6 à 20 ans ;
- **Le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans.
- **Les étudiants jusqu'à 28 ans** bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources financée par l'État, d'une aide annuelle des CROUS ou d'une bourse délivrée par les conseils régionaux pour les formations sanitaires et sociales.

Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- **Les associations agréées JEP ou Sport** exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.

Comment cela fonctionne ?




Courant juillet-août 2022 (octobre pour les étudiants boursiers), un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique** Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un site « Pass'Sport » où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août (fin octobre pour les étudiants boursiers) la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.



Pour toute question
concernant le dispositif
et son fonctionnement,
plus d'informations sur :
sports.gouv.fr/pass-sport

PASS SPORT

